

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 4

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Les dépenses de consommation ont atteint 55 1/2 milliards de francs. — Les dépenses de consommation, en Suisse, constituent l'élément de loin le plus important de la demande intérieure. D'après la dernière estimation du Bureau fédéral de statistique, la consommation privée de biens et de services a atteint en 1969 45,92 milliards de francs environ. Parallèlement, la consommation publique (achats courants de l'Etat et des assurances sociales) s'est élevée à 9,61 milliards de francs. Dans l'ensemble, la consommation a donc atteint l'année dernière 55,53 milliards. Elle a ainsi été supérieure de 3,88 milliards au niveau enregistré en 1968. Sa part dans la demande intérieure globale s'est élevée à 73 % environ.

L'évolution des prix durant le premier trimestre de 1970. — D'après les données de l'OFIAMI, l'indice des prix de gros a enregistré au cours du premier trimestre de 1970 une hausse de 5 % par rapport à la période correspondante de l'année dernière. Cette progression résulte pour trois cinquièmes environ du renchérissement exceptionnel des métaux et ouvrages en métal. Le renchérissement de ce groupe de marchandises a provoqué à lui seul une hausse de l'indice des prix de gros de 3,1 %, alors que les autres catégories n'ont provoqué qu'une hausse de 1,9 % de l'indice. L'indice suisse des prix à la consommation a atteint au premier trimestre de 1970 un niveau supérieur de 2,3 % à celui qui avait été enregistré une année auparavant. A la même période de l'année dernière, le renchérissement s'était élevé à 2,4 %.

La croissance des exportations de biens industriels. — L'Institut allemand de l'industrie a publié une statistique sur l'évolution, dans les principaux Etats industrialisés, des exportations de produits industriels finis au cours de la période 1958-1968. Il en ressort que c'est l'Italie, avec 385 %, qui a enregistré durant cette décennie la plus forte croissance des exportations, précédant de peu le Japon avec 383,7 %. Puis on trouve ensuite le Canada (+ 229,1 %), les Pays-Bas (+ 206,1 %), l'Allemagne fédérale (+ 186,4 %), la Suède (+ 180,5 %), la Belgique-Luxembourg (+ 170,2 %), la France (+ 159,4 %), la Suisse (+ 153,5 %), les USA (+ 101,8 %) et la Grande-Bretagne (+ 69,8 %).

ORGANES DE L'ADIJ

Président : René Steiner, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81 ou 2 15 83
1^{er} vice-président : Willy Sunier, 2608 Courtelary, tél. (039) 4 92 06 ou 4 91 04
2^e vice-président : Henri-Louis Favre, 2732 Reconvilier, tél. (032) 91 24 73
Secrétaire : H. Boillat, 2732 Reconvilier/Loveresse, tél. (032) 91 23 20/91 29 79
Caissier : René Domont, 2905 Courtedoux, tél. (066) 6 23 72 ou 6 17 62
Rédaction du bulletin : Jean Schnetz, 2800 Delémont, tél. (066) 2 17 51
Administration du bulletin : pl. de la Gare 25, 2800 Delémont, tél. (066) 2 25 81
Comptes de chèques postaux : Caisse générale : 25-20 86
Bulletin : 25-102 13
Abonnement annuel : Fr. 10.— ; le numéro : Fr. 1.20